



CLASSIQUES
GARNIER

« Annexe 1. Avertissement », *La Vertu de prudence entre Moyen Âge et âge classique*, p. 575-576

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-4077-9.p.0575](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-4077-9.p.0575)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2012. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ANNEXE 1

AVERTISSEMENT

Dans l'ensemble des textes de la Renaissance qui ont pour objet principal ou secondaire la vertu de prudence, il nous a fallu opérer une sélection. Fidèles au dessein qui était le nôtre dès l'origine du projet de ce colloque, nous avons souhaité offrir un florilège qui pût permettre au lecteur d'évaluer la permanence ou, au contraire, l'évolution du contenu et du champ d'application de cette notion, d'envisager la place qu'elle occupait dans la pensée (politique, religieuse, scientifique, philosophique...) à un moment donné et la façon dont elle s'est construite, ou encore les réactions qu'elle a suscitées.

Tels ont été les critères qui ont guidé notre choix et nous ont finalement amenés d'abord à recenser dans un certain nombre de dictionnaires lexicographiques les différentes définitions de ses acceptions, de l'Antiquité grecque et romaine jusqu'à la fin du XVII^e siècle, et de les éclairer par les exemples et les citations figurant dans les dictionnaires de littérature propres à chaque époque considérée ; ensuite, à proposer dans leur intégralité les célèbres « textes-sources » (*l'Éthique à Nicomaque* d'Aristote, ou la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin), abondamment utilisés et/ou cités par les théoriciens et écrivains ultérieurs ; enfin, à donner les pages les plus représentatives des ouvrages qui ont servi de supports à nos contributeurs pour leurs communications respectives.

Dans la mesure du possible, en particulier pour les œuvres des XVI^e et XVII^e siècles, nous avons privilégié les éditions « anciennes » mais néanmoins accessibles, disponibles sur le site *Gallica* de la Bibliothèque nationale de France. Cependant quelques-uns d'entre eux sont encore inédits (*Le livre de prudence à l'enseignement de bien vivre* de Christine de Pizan, cité d'après le manuscrit de Londres) ou non encore numérisés (*La*

cour sainte du jésuite Nicolas Caussin, pourtant l'un des succès de librairie du XVII^e siècle), ou n'ont pas fait l'objet d'une publication moderne (par exemple les livres de Nicolas Faret ou de Pierre Le Moyne).

Nous avons respecté la graphie et la ponctuation originales (hormis la dissimilation « i/j », « u/v », le développement des abréviations et la résolution des signes diacritiques), sauf pour les œuvres qui existent en édition moderne : nous avons alors repris le texte de ces éditions.

Nous avons choisi de suivre l'ordre chronologique de l'écriture ou de la première publication de ces ouvrages, fût-elle dans une langue étrangère. C'est la raison pour laquelle, par exemple, les extraits du *Prince chrétien* de Pedro de Rivadeneira, donnés ici dans leur traduction française de 1610, figurent dans la section consacrée aux textes du XVI^e siècle, dans la mesure où cet ouvrage a été publié pour la première fois en espagnol, à Madrid, en 1595.

Bien loin d'être exhaustive, cette anthologie se veut simplement une traduction aussi fidèle et rigoureuse que possible des débats, quelquefois passionnés mais toujours passionnants, auxquels ont pris part tous les participants durant ces trois journées de mars 2008. Que tous ceux qui y ont contribué trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude pour leur aide.

LEXICOGRAPHIE DE LA PRUDENCE

Nous reproduisons dans cette annexe lexicographique les différentes significations liées au substantif « prudence » et à ses dérivés (l'adjectif « prudent,-ente » et l'adverbe « prudemment ») ainsi qu'à la série antonymique « imprudence / imprudent,-ente / imprudemment », recensées dans un certain nombre de dictionnaires, en particulier ceux des XVI^e et XVII^e siècles, classés dans l'ordre chronologique de leur parution.

Si les ouvrages d'Anatole Bailly et de Félix Gaffiot nous donnent les indispensables repères étymologiques, la première époque de la dictionnaire française, celle de la Renaissance, bilingue, est représentée par le *Dictionnaire françois latin* (dont la première édition date de 1539) du père de la lexicographie moderne, Robert Estienne, et par